

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association L'ESCURO CPIE DES PAYS CREUSOIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 16 rue Alexandre Guillon
23000 GUERET



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ESCURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « 2.1 Evénements principaux de l'exercice » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Principes et règles comptables

La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles, méthodes et principes comptables suivis par votre association, nous avons constaté le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations significatives

Nous avons vérifié les méthodes comptables d'enregistrement, de l'engagement, du suivi et de l'évaluation des subventions d'exploitation ainsi que la correcte application de leur utilisation dans le cadre de l'objet de votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

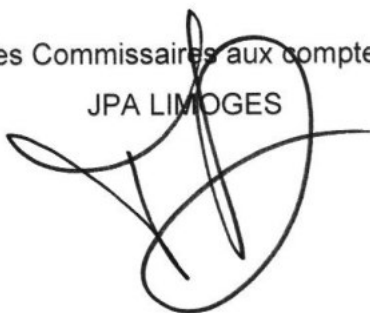
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 14 Mai 2024

Les Commissaires aux comptes
JPA LIMOGES



François DUGRAINDELORGE

L'ESCURO - CPIE des Pays Creusois

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	4 331	4 331		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	4 331	4 331		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
Actif circulant	Créances ⁽²⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	34 140		34 140	49 358
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	239 338		239 338	300 038
	TOTAL	273 478		273 478	349 396
Actif circulant	Divers				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	52 854		52 854	43 220
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	355		355	6 806
Total II		326 688		326 688	399 423
Frais d'émission des emprunts III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		398 914	62 343	336 570	407 793
Renvois					
	(1) Dont à plus d'un an (brut)				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(4) Dont à plus d'un an (brut)				

L'ESCURO - C PIE des Pays Creusois

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 889	1 889
	Fonds propres complémentaires	20 000	20 000
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		6 000
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	150 317	150 317
	Report à nouveau	-46 458	-71 632
	Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficit)	-31 531	25 174
	Solde net (solde)	94 217	131 749
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		94 217	131 749
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	55 463	127 463
Total I bis		55 463	127 463
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	48 125	500
Total II		48 125	500
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	40 679	40 000
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 453	8 664
	Dettes des legs et donations		
	Dettes fiscales et sociales	78 572	72 675
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 058	6 058
	Instruments de trésorerie		
	Provisions constatées d'avance		20 682
Total IV		138 764	148 080
L'ESCURO - C PIE des Pays Creusois			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		336 570	407 793
Renvois	(1) Mont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dettes emprunts participatifs		



L'ESCURO - CPIE des Pays Creusois

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mo	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mo
Produits d'exploitation	Cotisations	9 531	8 944
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	180 949	175 894
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	367 618	382 691
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 174	2 219
	Mécénats	70 450	
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et provisions de charges	19 160	29 795
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		649 904	599 545
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	82 291	65 364
	Aides financières	0	4 094
	Impôts, taxes et versements assimilés	20 331	17 910
	Salaires et traitements	392 964	377 715
	Charges sociales	129 340	102 106
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 776	2 696
	Dotations aux provisions		
	Report en fonds dédiés	47 625	
	Autres charges	5 171	5 246
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	681 502	575 133
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-31 597	24 411

L'ESCURO - CPIE des Pays Creusois

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	745	763
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		745	763
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		2
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		679	2
2. Résultat financier (III-IV)		66	760
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		-31 531	25 172
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		1
	Sur opérations en capital		472
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V			474
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	0	
	Sur opérations en capital		472
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	0	472
Résultat exceptionnel (V-VI)		0	1
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		650 650	600 783
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		682 181	575 609
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-31 531	25 174
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		10 500	10 500
Bénévolat		11 200	9 889
Total		21 700	20 389
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		10 500	10 500
Prestations en nature			
Personnel bénévole		11 200	9 889
Total		21 700	20 389



L'ESCURO, CPIE DES PAYS CREUSOIS

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2023

Ce rapport contient 14 pages

Table des matières

1	Informations concernant l'association	1
1.1	Objet social et moyens mis en œuvre	1
2	Faits majeurs de l'exercice	2
2.1	Événements principaux de l'exercice	2
2.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
2.2.1	Présentation des comptes	2
2.2.2	Méthode générale	2
3	Informations relatives au bilan	3
3.1	Actif	3
3.1.1	Tableau des immobilisations	3
3.1.2	Tableau des amortissements	3
3.1.3	Immobilisations financières	4
3.1.4	Créances	4
3.1.5	Tableau des dépréciations d'actifs	5
3.1.6	Produits à recevoir	5
3.2	Passif	6
3.2.1	Fonds propres	6
3.2.2	Subventions d'investissements	7
3.2.3	Provisions pour risques et charges	7
3.2.4	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	8
3.2.5	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	8
3.2.6	Avances remboursables	8
3.2.7	Etat des dettes	9
3.2.8	Charges à payer	9
4	Informations relatives au compte de résultat	10
4.1	Ventilation des produits d'exploitation	10
4.2	Ventilation de l'effectif moyen	10
4.3	Contributions volontaires en nature	11
5	Autres informations	12
5.1	Honoraires des commissaires aux comptes	12

1 Informations concernant l'association

1.1 Objet social et moyens mis en œuvre

L'Association, à vocations environnementale et culturelle, a pour buts

- De sauvegarder, de protéger et de valoriser l'environnement et le patrimoine rural et de développer le soutien aux initiatives locales.
- De réaliser des actions pédagogiques ou de s'y associer, dans un but d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, de Développement Durable et de découverte du patrimoine rural.
- Et en général de mener toutes missions, de prendre toutes initiatives et d'entreprendre toutes actions ou de s'y associer en vue du présent objet social en concertation ou de manière conventionnelle avec les différents acteurs locaux, les collectivités et autres partenaires régionaux ou nationaux.

2 Faits majeurs de l'exercice

2.1 Evénements principaux de l'exercice

Les événements significatifs sont les suivants :

- Obtention de la convention FEADER pour 2020 et comptabilisation du produit sur cet exercice. L'impact est un produit de 57 k€ ne se rapportant pas à l'exercice.

2.2 Principes, règles et méthodes comptables

2.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	4 331		-	4 331
Immobilisations corporelles	65 653	5 288	4 747	66 194
Immobilisations encours	1 700			1 700
Immobilisations financières	-		-	
TOTAL	71 684	5 288	4 747	72 225

3.1.1.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

- Matériel informatique : 5 288 €

3.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	4 331			4 331
Immobilisations corporelles	58 983	3 777	4 747	58 012
Immobilisations financières	-	-	-	
TOTAL	63 314	3 777	4 747	62 343

3.1.2.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
logiciels	Linéaire	12 mois à 4 ans
Constructions	Linéaire	
Installations techniques,	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2 à 3 ans

3.1.3 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés	-
Prêts	
Dépôts et cautionnements	-

3.1.4 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créance de l'actif circulant		-	
Créances clients et comptes rattachés	34 140	34 140	
Autres	239 338	239 338	
Charges constatées d'avance	355	355	
TOTAL	273 833	273 833	-
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours			



3.1.5 Tableau des dépréciations d'actifs

	Dépréciations début exercice	Dotations	Reprises	Dépréciations fin d'exercice
Immobilisations				
Stocks				
Créances (subventions à recevoir)				

3.1.6 Produits à recevoir

- Subventions : 231 398
- Formation : 3 480
- Mécénat : 4 480



3.2 Passif

3.2.1 Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				-
Fonds propres statutaires	1 890			1 890
Fonds propres complémentaires	20 000			20 000
Fonds associatifs sans droit de reprise				-
Fonds associatifs avec droit de reprise				-
Fonds propres statutaires				-
Fonds propres complémentaires	6 000		6 000	-
Apports				-
Legs et donations				-
Résultat sous contrôle des tiers financeurs				-
Ecarts de réévaluation				-
Réserves				-
Réserves statutaires ou contractuelles				-
Réserves pour projet de l'entité				-
Réserves				-
Autres	150 318			150 318
Report à nouveau	71 632	25 174		- 46 458
dont résultat des activités sous gestion contrôlée				-



3.2.2 Subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal				
Quotes-parts virées au résultat				
Montant net en fonds propres				

3.2.3 Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques Provisions pour charges				
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non- atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire				
TOTAL				

3.2.4 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.		80 135,19	80 135,19
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

— Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

- Taux d'actualisation : 3.1%
- Taux de turnover faible

3.2.5 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

3.2.5.1 Subventions de fonctionnement affectées

Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
	(21)	A	B	C	D=A-B+C
Ressources					
subvention Crédit Mutue	500	500			500
credit mutuel projet haies	63 500			47 625	47 625
		500	-	-	48 125

3.2.6 Avances remboursables

L'Association bénéficie d'une avance remboursable de la Région à hauteur de 55 463,90€. Un montant de 72 000 € a été remboursé dans l'exercice.

Un échéancier de remboursement conditionné à la réception des fonds Européens a été accepté par la Région.

3.2.7 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	40 680	40 680	32 466	
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 453	13 453		
Dettes fiscales et sociales	78 577	78 577		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 058	6 058		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	138 768	106 302	32 466	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

3.2.8 Charges à payer

- Néant

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	
Ressources propres (cotisations, prestations de service...)	190 504
Subventions et concours publics	367 619
Contributions financières	
Reprises s/provisions et transferts de charges	19 160
Dons manuels et mécénat	72 624
Utilisations des fonds dédiés	-
Total	649 904

Les subventions et concours publics proviennent des financeurs suivants :

- Etat (DREAL, ARS))
- Région Nouvelle Aquitaine
- Département de la Creuse
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- FNADT
- FEADER/FEDER
- Office Français de la Biodiversité
- Agence de l'Eau Adour Garonne

4.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadres	2,00	
Non cadres	8,97	-
Apprenti	1,00	
TOTAL	11,97	-



4.3 Contributions volontaires en nature

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
LOCAUX		10 500,00
BENEVOLAT		11 200,00
TOTAL		21 700,00



5 Autres informations

5.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

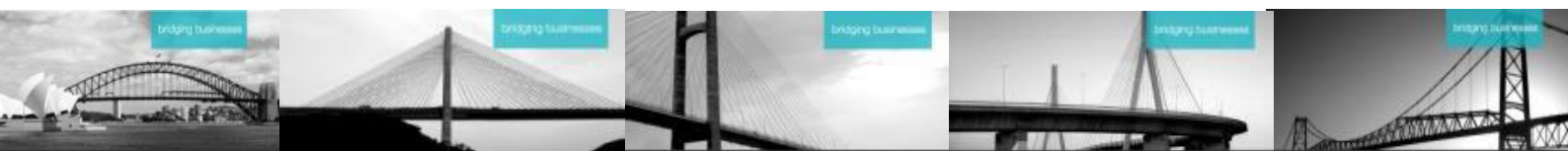
	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	2 352	
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal		
Honoraires totaux	2 352	

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2023

ASSOCIATION L'ESCURO CPIE DES PAYS CREUSOIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 16 rue Alexandre Guillon
23000 GUERET



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- ***Convention de mise à disposition de locaux :***

Administrateur concerné :

Le Conseil Général de la Creuse, administrateur de l'association.

Modalités :

Par convention du 31 janvier 2012, le Conseil Général de la Creuse a reconduit la mise à disposition à l'association de 120 m2 de locaux à usage de bureaux, situés au 16, rue Alexandre Guillon à Guéret, dont la valeur locative annuelle a été évaluée par le Conseil Général à 7 830 €.

Votre association a payé au Conseil Général pour l'année 2023 un montant de 1 830 €.

Le Conseil Général prend à sa charge des aides indirectes correspondant aux impôts et charges des locaux, pour un montant total évalué à 4 500 €, et à la fraction de loyer de 6 000 € soit un total de 10 500 €.

Fait à Limoges, le 14 Mai 2024

Le Commissaire aux comptes
JPA LIMOGES

François DUGRAINDELORGE

